

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 05 Juin, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 28 Mai s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

28/05/2026

Date de convocation

28/05/2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 2
- Voants : 13

Votes exprimés :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐	G. CHATEL	R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☒	☐		P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☐	☒	
G. CHATEL	☐	☒		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	L. PUJOS
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : S. THIBLET

Rapporteur : M Georges DELAHAYE.

Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

- Vu la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,
- Vu les Articles R7 à R19-6 du Code électoral
- Considérant que la commission de contrôle est composée de 3 membres :
 - Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
 - Un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
 - Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.
- Considérant que les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.
- Considérant que la commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an

Le conseil municipal après avoir délibéré propose à l'administration les commissaires suivants :

- Conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires : M DELAHAYE Georges
- Délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet : Mme VALAYER Evelyne
- Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : M CHESSEL Dorian
- Conseiller municipal suppléant : M BARCQ Francis

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 08/06/2026

Madame le Maire.

